

Le Petit Prin

Avril 2022



L'arrivée des beaux jours



Crédit photo L. Reinsch

Les aménagements se poursuivent sur le parc de la salle des fêtes.

Après les aires de jeux et les plantations de haies c'est au tour de bancs et de tables de pique nique d'y trouver une place.

L'équipe municipale poursuit ses actions dans l'amélioration de la qualité de vie des Prinoises et Prinois.

Rendez-vous cet été pour tous ensemble pour y partager de bons mouvements de convivialité.

Mise en service de la carte d'accès déchèterie



Depuis le 1^{er} avril la carte est obligatoire pour accéder aux 12 déchèteries de la CAN.

Si vous ne l'avez pas encore, vous serez invité par l'agent des déchèteries présent à compléter votre formulaire de demande. Vous pouvez également faire la démarche directement sur le site decheteries.niortagglomeration.fr ou par téléphone au 05 49 78 74 70.

En tant que particulier, **votre carte vous permet 24 passages par an**, équivalent à 1 passage tous les 15 jours. **Vous avez la possibilité d'effectuer 2 passages par jour d'un maximum de 2m³ par passage.** Il est à rappeler que si vous utilisez une remorque, elle doit être bâchée pour éviter que son contenu soit dispersé sur la route ou dans la nature.

Parlons des incivilités

Notre commune n'échappe malheureusement pas à cet état de fait.

S'égrènent tout au long de l'année des incivilités et du vandalisme qui ont des incidences financières sur notre budget communal, sans compter l'agacement des habitants devant de tels actes.

Quelle liste pour l'année 2021 !

- les blocs lumineux de la passerelle SNCF, cassés à plusieurs reprises ;
- les vitres de l'atelier municipal caillassées ;
- les vitres de l'ancien foyer rural cassées ;
- les regards des tuyaux d'écoulement des eaux usées de la salle des fêtes détériorés ;

- la porte du château d'eau détériorée.

A cela s'ajoutent les comportements insupportables des personnes qui jettent leurs déchets dans les fossés et/ou en bord de route et dont la commune doit assurer le ramassage.

A la fin l'addition est lourde avec plus de 7000€ pour l'année passée. A méditer !

Avoir un chien ou un chat : quelles sont les règles ?

Les chiens et les chats sont des animaux domestiques. Il n'est pas nécessaire de détenir une autorisation pour en être propriétaire. Toutefois, l'acquisition et la détention d'un chien ou d'un chat sont soumises à un certain nombre de règles.

L'identification d'un chien ou d'un chat est obligatoire avant toute vente ou cession gratuite. Elle doit être faite par le propriétaire qui cède l'animal. L'identification est effectuée par un vétérinaire. L'identification permet d'identifier le propriétaire lorsqu'un animal est retrouvé après avoir été perdu ou volé.

Le fait de céder un animal non identifié ou de **détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.**

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé. Il est interdit de laisser divaguer son animal. Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de 150 €.

Le propriétaire qui laisse les déjections de son animal sur la voie publique encourt une amende de 68 € s'il est pris en flagrant délit.

Sécurisation des ateliers municipaux



Les incivilités ou les vols sont des risques qu'encourt également la commune.

C'est ainsi que l'équipe municipale a fait intervenir l'entreprise IDVERDE installée sur Prin-Deyrançon pour sécuriser les abords des ateliers communaux.

A vos agendas

Commémoration du 8 mai 1945



Vous êtes toutes et tous invités ce dimanche 8 mai pour rejoindre le rassemblement à la Mairie à 11 heures pour le départ du défilé et rejoindre le monument aux morts, où aura lieu le dépôt de gerbes ainsi que les allocutions. La matinée se terminera par un vin d'honneur à la salle des fêtes.

Dimanche 22 mai de 9h30 à 12h - dessine-moi une trogne



Dans le cadre du programme des animations Jardin au naturel, vous est proposé un atelier dessin avec le spécialiste Dominique Mansion. Petits et grands en apprendront plus sur cet élément indissociable de nos paysages bocagers.